

✿
École
des arts
décoratifs
PSL ✿
✿

Departure
Day



Comment la mobilité étudiante s'inscrit dans le CURSUS

Dans le cadre de l'harmonisation du cursus à l'échelle européenne et internationale, l'Ecole des Arts Décoratifs facilite la mobilité des étudiants et propose des séjours d'études dans les institutions partenaires à l'étranger.

L'Ecole offre à ses étudiants la possibilité de s'ouvrir à de nouvelles cultures, à de nouveaux enjeux économiques, sociaux ou environnementaux et à d'autres modèles de formation.

Ces mobilités en séjour d'études sont encouragées mais ne sont pas obligatoires.

Qui est éligible et pour quelle durée ?

- Tous les étudiants
- de L3 (1^{er} semestre uniquement, en Europe uniquement)
 - de M1
 - en césure entre la L3 et le M1, ou entre le M1 et le M2

souhaitant effectuer un séjour d'études à l'étranger ont, après concertation avec leurs enseignants, la possibilité de présenter leur candidature.

Attention : si vous souhaitez partir au second semestre de M1, vous devez impérativement vous assurer de l'accord de vos enseignants. Ce semestre étant déterminant pour le mémoire et comportant votre soutenance, il est impératif de s'assurer que cela est compatible avec votre projet de mobilité.

La durée de la mobilité est de **1 semestre**.

Si l'étudiant souhaite partir un an, il devra demander une césure.

L'année précédant sa mobilité, l'étudiant est invité à déterminer son choix pour un séjour d'études à l'étranger, et à présenter son projet.

Point sur la Césure

Si vous souhaitez partir plus d'un semestre en mobilité d'études, ou faire des stages, ou les deux, vous avez la possibilité de demander à faire **une année de césure entre L3 et M1 ou M1 et M2**.

Vous conservez le statut étudiant (il faudra s'inscrire et payer des frais réduits).

La césure n'est pas un droit. L'Ecole peut décider de ne pas accepter votre projet.

Vous devrez rédiger une lettre expliquant votre motivation et votre projet sur l'année de césure (entre juillet et septembre de l'année suivante). Cette lettre doit **impérativement** être envoyée à Sophie Zouari (sophie.zouari@ensad.fr) **avant le 15 mars de l'année académique précédant le projet de césure**.

Notez qu'une césure n'est possible que si l'année précédente est validée (sans rattrapage, sans crédits manquants...).

Les bourses pendant une césure :

Pour les étudiants boursiers du CROUS, cette année compte dans votre décompte d'années de bourse.

Pour les étudiants lauréats des bourses Odon Vallet, la bourse n'est pas versée pendant la césure.

En revanche, quelle que soit votre destination et quelle que soit le format (études/stage), **vous ne serez pas éligible** pour bénéficier d'une bourse de mobilité/bourse complémentaire.

Attention : aucune demande de césure au cours du semestre d'échange, dans le but de prolonger sa mobilité, ne sera prise en compte.

Etape 1

Choisir son école

Téléchargez la liste des institutions partenaires,
disponible sur le site intranet dans votre **Espace élèves > Mobilité Internationale**.

Précision : les secteurs inscrits dans le tableau sont les secteurs conseillés par certains de vos professeurs, dans chaque école, mais d'autres secteurs peuvent être ouverts aux échanges. S'il n'y a pas de précision, tous les secteurs sont ouverts. En cas de doute, nous vous invitons à solliciter le bureau international au moment de vos choix.

Des avis sur les écoles ont été laissés par les étudiants précédents. Ils sont disponibles ici :
<https://nextcloud.ensad.fr/s/R8sPCzY8sqyEs9w>

- Le choix doit être fait en adéquation avec :
- les objectifs de la formation souhaitée ;
 - l'orientation visée ;
 - le niveau requis et le programme proposé par l'école étrangère partenaire.

Etape 2

**Candidater auprès
de l'École des Arts
Décoratifs**

Dépôt administratif de votre demande

Rendez-vous sur <https://portail-etudiant.ensad.fr/>, onglet séjour d'études.

Avant le **5 janvier 2026**:

Vous devez indiquer vos choix de destination :

- 1 en Europe et 1 à l'International ou 2 en Europe (possible dans le même pays).
- Pour les L3, uniquement en Europe et au S1.
- Classés par ordre de préférence

La liste globale des choix de destination faits par l'ensemble des étudiant·es vous sera partagée dans les jours qui suivent.

Avant le **16 janvier 2026**:

Vous pouvez, si vous le souhaitez, modifier vos choix de destination (par ex. pour éviter une destination avec trop de concurrence).

Vous devez déposer votre dossier sur le portail, avec les éléments suivants :

1. **Une lettre de motivation** qui présente votre motivation à partir en mobilité, et brièvement vos motivations pour chacune des écoles choisies (2 paragraphes).
2. Un **CV**
3. Un **Portfolio**
4. Un **RIB**

Il est conseillé de déjà rédiger ce dossier en anglais pour les destinations non francophones.

Analyse de votre demande

La semaine du **19 janvier 2026**

Les projets de mobilité seront évalués par vos enseignants **en même temps que vos bilans**. Un temps d'échange sera dédié à ce sujet, pour que vous puissiez valider votre projet de mobilité et le défendre. L'objectif est de confirmer le principe du départ et la destination. Si vous avez déjà un projet de césure, il faut bien sûr l'évoquer également.

Les enseignants font remonter leurs décisions au Bureau des Relations Internationales.

Cette première étape permettra de valider une partie des demandes de mobilités, et de confirmer des destinations. Une première partie des résultats pourra donc être communiquée fin janvier.

La semaine du **9 février 2026**

Des commissions spéciales seront organisées, pour finaliser la sélection.

Celles-ci pourront concerner :

- Soit des projets de mobilité qui ont besoin d'être plus argumentés, et pour lesquels nous souhaitons échanger plus en détail avec les étudiant·es concerné·es
- Soit pour les destinations les plus demandées (notamment Japon) ou qui n'acceptent qu'un nombre limité de nominations, afin de départager les candidatures grâce à un jury inter-secteur

Lors de ces commissions, les étudiant·es présentent leur dossier et leur projet de mobilité au jury. Le jury est composé de représentants du bureau RI et de la DE, et de deux enseignants.

Les **résultats** sont donnés à la fin de ces commissions, au plus tard le 16 février 2026.

Etape 3

**Candidater auprès
de l'école
partenaire**

1- Nomination de l'étudiant

La Responsable des mobilités nomine l'étudiant auprès de l'institution partenaire validée : envoi des coordonnées, programme et cursus souhaités.

A cette étape, merci de ne pas prendre contact directement avec l'institution partenaire.

L'établissement partenaire envoie ensuite un mail détaillant la procédure pour candidater ainsi que la date limite.

2- Constitution du dossier

Chaque institution a ses propres critères et règles. A minima, il vous sera demandé :

- Un portfolio (entre 10 et 15 pages, environ 15 MB)
- Un CV dans la langue d'enseignement
- Une lettre de motivation dans la langue d'enseignement

Il peut également parfois être demandé :

- Les relevés de notes (téléchargeables sur votre espace étudiant)
- La liste des cours qui seront suivis
- Un certificat officiel de langue, notamment pour les Etats-Unis (nous vous invitons à vous renseigner suffisamment à l'avance)

Les dossiers de candidature varient ensuite selon les institutions partenaires :

- Formulaire à compléter et à renvoyer scanné
- Formulaire à compléter en ligne
- Google Form etc.

3- Dates Limites

L'étudiant doit ensuite renvoyer son dossier avant la date limite, laquelle varie en fonction des établissements partenaires.

De façon générale les institutions nordiques et anglo-saxonnes souhaitent recevoir les candidatures avant la mi-mars pour les candidatures au S1.

Attention, il n'est pas possible d'envoyer sa candidature dans vos deux choix d'écoles simultanément.

Vous recevrez la décision de l'école partenaire environ 1 mois après la date limite de candidature.

En cas de refus de votre candidature, vous pourrez reprendre contact avec le service des relations internationales et nous verrons s'il est encore possible de vous nommer dans un autre établissement. Nous ne pouvons néanmoins vous le garantir.

Les bourses de mobilité

Le principe

Tous les étudiants, quels que soient leurs critères sociaux, ont droit à une bourse de mobilité.

Exception : les étudiants en césure, quelle que soit leur destination,
ne sont pas éligibles pour bénéficier d'une bourse d'études ou bourse complémentaire.

Pour les départs en Europe

Les étudiants de l'Ecole des Arts Décoratifs en mobilité en Europe peuvent bénéficier de la **bourse dite « ERASMUS+ »**.

L'attribution de cette bourse est calculée au prorata de la durée de séjour, de manière prévisionnelle sur la base des **dates de semestre** communiquées par l'institution partenaire.

Le montant de la bourse dépend du coût de la vie du pays de destination, déterminé selon 3 groupes :

- Groupe 1 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse) : **450€/mois** environ

- Groupe 2 (Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque) : **400€/mois** environ

- Groupe 3 (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie) : **400€/mois** environ

A cette base mensuelle par destination s'ajoute un forfait contribution aux frais de voyage, d'un montant compris entre 200 et 400€.

Bourses additionnelles ERASMUS+

- Éco-responsable

Eligibilité et montant dans le Guide Erasmus sur les moyens de transport éco-responsables disponible sur l'Intranet > Espace élèves > Mobilité Internationale

- Inclusion et diversité

Eligibilité et montant dans le Guide Erasmus sur le soutien pour l'inclusion disponible sur l'Intranet > Espace élèves > Mobilité Internationale

A noter : avant votre départ, vous pourrez suivre des cours de langue sur la plateforme EU Academy <https://academy.europa.eu/courses/welcome-to-the-eu-academy>

Les bourses sont versées en deux temps : 80% du total avant le départ, et le solde ajusté à votre retour.

Pour les départs hors Europe

Les étudiants de l'Ecole des Arts Décoratifs en mobilité en dehors de l'Europe peuvent bénéficier de la **bourse école**.

Elle est de **320€/mois** environ, quelle que soit votre destination hors Europe.

De même que pour la bourse ERASMUS+, l'attribution de cette bourse est calculée au prorata de la durée de séjour, de manière prévisionnelle sur la base des **dates de semestre** communiquées par l'institution partenaire.

Particularités :

- La bourse école pour le double diplôme Bunka-ENSAD est de **3 000€** pour l'année.
- La Gerrit Rietveld Academie, bien qu'en Europe, n'est pas partenaire du programme Erasmus+. Les élèves partants dans cette école bénéficient donc d'une bourse école.

Les bourses complémentaires

1- La bourse de l'OFAJ - Office franco-allemand pour la jeunesse pour les mobilités en Allemagne

Attention non-reconduite pour l'année 2026

Conditions :

- Une seule bourse attribuée par semestre
- Bourse attribuée sur la base des critères sociaux en concertation avec la Direction des Études
- Seulement après acceptation dans l'école allemande
- Dossier à soumettre au bureau des Relations internationales de l'école en juillet (pour le S1) ou en décembre (pour le S2)

2- La bourse du Ministère de la Culture pour les étudiants boursiers-Crous

Versée par le ministère de la Culture pour les boursiers Crous qui partent en mobilité. Cette bourse est de 400€ par mois, peu importe la destination.

3- Bourses régionales

Certains étudiants fiscalement rattachés à leur région d'origine peuvent prétendre à une bourse supplémentaire. C'est à eux de se renseigner directement sur le site de la région.

A noter

Les étudiants bénéficiaires de la bourse CROUS continuent de percevoir cette bourse durant leur séjour d'études, en complément des bourses mentionnées ci-dessus.

Etape 4

**Valider votre
mobilité**

Pour confirmer votre destination, vous devez vous connecter sur votre portail étudiant.

Pour toutes les destinations :

Mode d'emploi

- Saisir votre destination définitive
- Préciser les dates de votre séjour d'études
- Indiquer la langue de l'enseignement

Documents à télécharger

1/ **Votre mail ou lettre d'acceptation** de l'école partenaire précisant les dates de semestre.

La Responsable des mobilités vous précisera alors votre bourse.

Pour les destinations en Europe :

2/ **Contrat de mobilité**, à signer de façon manuscrite et à remettre en main propre ou à envoyer par la Poste à la Responsable des mobilités.

Un tutoriel est disponible sur l'Intranet > Espace élèves > Mobilité Internationale.

3/ **Learning agreement** qui précise votre liste de cours à l'étranger à compléter sur www.learning-agreement.eu.

Il se compose de deux parties : *Before the mobility* et *After the mobility*. Chacune des parties doit être signée par l'étudiant, la Responsable des Mobilités de l'Ecole des Arts Décoratifs et le Responsable Erasmus de l'école partenaire.

Un tutoriel est disponible sur l'Intranet > Espace élèves > Mobilité Internationale.

4/ **Certificat d'arrivée** à faire signer physiquement à l'arrivée par l'école partenaire

Au retour :

5/ **Certificat de présence** à faire signer physiquement au départ par l'école partenaire

6/ **Rapport final Erasmus+** : vous recevrez après votre retour un lien par mail pour le compléter

7/ **Bulletin de notes**

Pour les destinations hors Europe :

2/ **Convention de séjour d'études** à signer de façon manuscrite et à scanner

3/ **La liste des cours suivis ou le programme de cours**

4/ **Certificat d'arrivée** à faire signer physiquement à l'arrivée par l'école partenaire

Au retour :

5/ **Certificat de présence** à faire signer physiquement au départ par l'école partenaire

6/ **Bulletin de notes**

IMPORTANT : l'ensemble de ces documents doivent être téléchargés sur votre espace élèves et conditionnent le versement de votre bourse.

Assurance responsabilité civile

&

Assurance santé

L'assurance responsabilité civile (*public liability insurance*) vous prémunit contre le risque de devoir réparer les dommages (corporel, matériel ou immatériel) que vous pourriez involontairement causer à un tiers. Au moment de votre inscription à l'Ecole des Arts Décoratifs, vous avez dû fournir une attestation de cette assurance pour par exemple emprunter du matériel.

Votre institution d'accueil pourra également vous demander d'avoir souscrit à cette assurance. Même dans le cas où ce n'est pas obligatoire, il est fortement recommandé d'en avoir une. Renseignez-vous si votre assurance actuelle vous couvre à l'étranger.

A noter que certaines institutions d'accueil vous demanderont de souscrire à leur propre assurance.

En terme d'**assurance santé**, pour les destinations en Europe, pensez bien à effectuer les démarches auprès de la Sécurité Sociale afin d'obtenir votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**, qui vous garantira une prise en charge des soins dans le pays de séjour dans les mêmes conditions qu'un assuré social de ce pays. Il peut s'agir, par exemple, d'un rendez-vous chez un médecin, un dentiste, à l'hôpital.

Pour les destinations hors Europe, mais aussi pour les destinations européennes où les frais médicaux seraient mal couverts par la CEAM, nous vous conseillons de prendre une complémentaire santé. Nous avons actuellement un partenariat avec Heyme qui vous permet de profiter d'une réduction. Demandez-nous !

Par ailleurs, une couverture d'assurance rapatriement a été contractée par l'Ecole des Arts Décoratifs avec la MAIF. L'étudiant en séjour d'études à l'étranger peut en bénéficier.

N.B.: L'Ecole est en cours d'actualisation et de confirmation de ces informations. Plus de précisions pourront vous être données au moment de la validation des mobilités au printemps 2026 !

Etape 5

Le retour

Que vous ayez été en césure ou en échange pour un semestre, vous devrez participer à votre retour à la **Commission de validation de votre séjour d'études à l'étranger** organisée dans chaque secteur.

Elle aura lieu, selon votre date de retour, en **mars** ou **octobre** à l'Ecole des Arts Décoratifs.

Le référent de votre secteur ou l'enseignant désigné pour le représenter, validera ou non, selon le travail présenté, l'échange passé dans l'institution étrangère.

Cela permet l'attribution d'une note pour le semestre (pas d'utilisation automatique de la note obtenue en échange) **ainsi que des crédits nécessaires pour valider le semestre.**

Pour les étudiants en césure, cette commission reste obligatoire mais il s'agira simplement de présenter vos travaux, sans validation associée.

Note importante sur les crédits

Le semestre passé dans une institution étrangère (et quel que soit le nombre de mois capitalisés dans cette école étrangère) équivaut pour l'école à 30 crédits par semestre. Nous vous demandons de valider le nombre de crédits requis par l'école partenaire. Par exemple, si ce nombre est de 24, nous vous demandons de valider 24 crédits, s'il est de 32, vous devrez valider 32 crédits. Il est important de valider son semestre suivant les critères de l'école partenaire.

Si le choix est laissé à l'école d'envoi (Ecole des Arts Décoratifs), nous vous demandons de valider 25 crédits (pour une mobilité en M1, car vous avez 5 crédits de mémoire par ailleurs) ou 30 ECTS (pour une mobilité en L3)

Rappels utiles & FAQ

1/2

- **La mobilité ne peut se faire que dans les écoles partenaires de l'Ecole des Arts Décoratifs.** Si vous avez un projet précis de mobilité dans une école qui n'est pas partenaire, vous pouvez prendre rendez-vous avec le bureau des relations internationales pour en discuter. Cependant il est important de noter que la stratégie actuelle est au resserrement du nombre de partenaires (actuellement de 138).
- **La durée de votre mobilité ne pourra excéder un semestre**, toute année confondue. Cela signifie que si vous partez en 3ème année, vous ne pourrez pas repartir en 4ème année. Si vous souhaitez repartir, il vous faudra demander une césure (non boursée).
- **Si vous demandez une mobilité en 3ème année**, vous ne pourrez partir qu'au 1er semestre et qu'en Europe.
- **Si vous souhaitez partir au 2ème semestre en 4ème année**, vous devrez obtenir l'accord du référent et du directeur de mémoire. Par ailleurs, selon les dates de semestre de certains pays, cela nécessite de devoir envisager de partir avant la fin du 1er semestre de l'Ecole des Arts Décoratifs. Ceci ne peut être possible sans une concertation préalable avec les enseignants.
- **Les étudiants de 4ème année** doivent s'assurer avant leur départ d'être à jour dans la préparation de leur mémoire et d'avoir choisi **leur directeur de mémoire au plus tard la 1ère semaine de novembre**. Par ailleurs, la bibliothèque de l'Ecole se propose de vous aider à faire un repérage des ouvrages nécessaires et disponibles dans les bibliothèques de votre ville d'échange.

Rappels utiles & FAQ

2/2

- **En cas de désistement**, merci de nous prévenir en envoyant un mail à international@ensad.fr
- **Pour les étudiants des secteurs Design vêtement et Design textile & matière**, il est obligatoire d'être présent dès le début du 2ème semestre à l'Ecole des Arts Décoratifs. Ainsi, si vous partez au 1er semestre, il est possible que vous deviez raccourcir votre séjour d'études pour être rentré à temps.
- **Les bourses Erasmus ou bourses d'école sont des bourses de complément**. Pensez bien à évaluer vos ressources avant de décider de partir en mobilité. A la réception des documents contractuels cités précédemment, et sous réserve du règlement des frais d'inscription à l'Ecole des Arts Décoratifs en début d'année, l'Ecole vous versera 80% de votre bourse totale. L'Ecole vous versera le solde des 20% à votre retour, à réception de votre certificat de présence et de votre bulletin de notes (toutes destinations), et du rapport final Erasmus (destinations en Europe).
- Par ailleurs, certaines écoles demandent le paiement de frais divers, qu'il faut bien anticiper au niveau de vos ressources financières. C'est par exemple le cas des Etats-Unis (plusieurs milliers de dollars parfois pour l'accès aux infrastructures ou la souscription de leur propre assurance santé obligatoire), du Japon (fournitures notamment) ou du Brésil (cours de portugais obligatoire et payant à la PUC).

Dans le contexte actuel de transition écologique

La mobilité en séjour d'études ne semble pas incompatible avec la notion de transition écologique.

Certes, vous déplacer implique sans aucun doute une augmentation de votre bilan carbone.

Cependant, nous pensons que des mobilités longues, d'un semestre ou d'un an, restent compatibles avec l'idée de se déplacer au delà de nos frontières notamment dans des destinations européennes voire frontalières qui sont par ailleurs desservies en train.

Enfin, la rencontre culturelle et pédagogique avec un autre pays dans ces conditions d'immersion présente des bénéfices qui ne sont plus à prouver, tant sur l'ouverture d'esprit que sur le développement du travail de chacun, sur ses formes autant que sur le fond.

Focus sur les stages à l'étranger

Les stages réalisés en Europe peuvent bénéficier d'un financement Erasmus+

- S'ils sont réalisés dans le cadre du cursus (soit pendant l'été, soit durant le premier semestre de M1 ou de M2)
- S'ils durent au minimum 60 jours

La décision d'attribution des bourses se fait lors de la commission des stages, qui a lieu au **mois de mai** chaque année.

Attention : nos financements actuels ne nous permettent pas de verser une bourse qui couvrirait l'entièreté du stage, si celui-ci fait plus de trois mois. Il faut donc que vous anticipiez votre situation financière, car vous ne pouvez pas compter uniquement sur la bourse de mobilité. Nous nous engageons à couvrir au moins trois mois.

Concernant les montants :

- Les montants mensuels selon la destination s'appliquent
- Un complément stage de 150€ par mois est également ajouté

Contacts utiles

Bureau international

international@ensad.fr

Informatique

support@ensad.fr

école
des arts
décoratifs
31 rue d'ulm
75005 paris
ensad.fr
+33(0)1.42
34.97.00

merci

